



École Pierre-de-Saint-Ours
2537, rue Immaculée-Conception
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0
450 746-3512
secretariat.pierredesaintours@cssstgouv.qc.ca

Ensemble,
engagés pour — TA —
réussite

JOURNAL PETIT PIERRE

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Comme nous n'avons plus accès au stationnement de l'église, une nouvelle procédure a été établie pour récupérer vos enfants.

Voici les informations à retenir :

De 7h47 à 7h57 : débarcadère à l'arrière de l'école sur la rue Richelieu. **Notez qu'il est interdit d'utiliser le stationnement du CPE.**

Après 7h57 nous n'assurerons plus la surveillance à l'extérieur, donc il est important de respecter l'horaire de l'école : après 8h02, votre enfant devra passer par le secrétariat accompagné par un adulte. Si les autobus sont encore présents devant l'école, il faut attendre que ceux-ci partent avant d'entrer dans le rond-point.

11h26 : Heure du dîner. Les enfants doivent passer par la porte du secrétariat au début ET à la fin du dîner.

Maternelle 4 ans : Si vous venez entre 14h00 et 15h00, ne pas stationner devant l'école à partir de 14h45 afin de ne pas prendre le stationnement des deux autobus.

15h02 : Les piétons sortiront par la cour arrière de l'école. Si vous venez chercher votre enfant, vous devrez attendre à la clôture arrière. Vous ne pouvez pas entrer dans la cour d'école.

Après 15h00 : Les parents qui viennent chercher les enfants au service de garde doivent se stationner sur le côté de l'école. Il faut laisser l'espace de devant libre pour les autobus qui reviennent à l'école pour les élèves du secondaire.

RENCONTRE DE PARENTS – PRIMAIRE (4 SEPTEMBRE)

À chaque début d'année scolaire, une rencontre est organisée dans chacune des classes de notre école afin que tous les parents de nos élèves puissent rencontrer la nouvelle enseignante de leur(s) enfant(s) et recevoir ainsi diverses informations très importantes telles que : le fonctionnement en classe et à l'école, les programmes d'enseignement, certaines exigences, etc.

Vous êtes cordialement invités à assister à cette rencontre d'informations dans la classe de votre enfant, le jeudi 4 septembre pour une durée de 45 minutes environ. Cette rencontre se veut également une belle occasion de faire connaissance avec la personne qui guidera votre enfant dans ses apprentissages pour l'année scolaire 2024-2025.

Voici l'horaire :

18 h 00 à 18 h 45 : 1^{re} année, 2^e année et 3^e année
18 h 45 à 19 h 15 : Assemblée générale
19 h 15 à 20 h 00 : 4^e année, 5^e année et 6^e année

Prenez note que cette rencontre est seulement pour les parents. Les enfants doivent rester à la maison.

PIQUE-NIQUE DE LA RENTRÉE

Cette année encore, nous organisons un pique-nique convivial entre l'équipe école, les enfants et les parents. Nous aurons de délicieux « grilled-cheese » gracieusement offerts par l'Épicerie Arpin & fils. Le dîner aura lieu dans la cour d'école dès 11h30. Vous y êtes invités et vous devez prévoir un lunch. Vous recevrez un maïs en accompagnement.

Lieu : Cour d'école
Moment : Vendredi 5 septembre
Heure : 11h30 à 12h30

Ce sera l'occasion d'échanger, de sympathiser et de bien

Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy

Québec





ÉCOLE PIERRE-DE-SAINT-OURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le jeudi 4 septembre 2024, à 18 h 45 en présentiel dans le local de l'école Pierre-de-Saint-Ours.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à l'assemblée générale de l'école Pierre-de-Saint-Ours, qui aura lieu le jeudi 4 septembre, de 18 h 45 à 19 h 15.

La réunion aura lieu dans le gymnase de l'école.

Au plaisir !

*Christian Bourbeau,
Directeur de Pierre-de-Saint-Ours*

Conseil d'établissement de notre école

Le conseil d'établissement est l'instance privilégiée pour prendre des décisions concernant des sujets précis déjà énoncés dans la loi, et ce, dans le respect des politiques établies par notre centre de services scolaire. C'est aussi le lieu de consultation et d'information sur la vie de l'école. Il est toutefois important de comprendre que les parents qui siègent sur le conseil d'établissement doivent avoir l'ensemble des élèves au centre de leurs discussions, de leurs préoccupations et de leurs décisions et non seulement agir dans l'intérêt de leur propre enfant. Les parents qui siégeront au sein de notre conseil d'établissement doivent donc représenter les parents de l'ensemble de notre clientèle, soit environ 150 élèves.

Assemblée générale du conseil d'établissement d'une école primaire

Tel que stipulé par la « Loi sur l'Instruction publique », **l'assemblée générale** du mois de septembre de chaque début d'année scolaire a pour but de pourvoir les postes vacants au sein du conseil d'établissement de l'école. Habituellement, les postes ont des mandats d'une durée de deux ans, à l'exception de quelques situations particulières (comme le remplacement d'un membre ayant perdu sa « qualification » puisque son enfant ne fréquenterait plus l'école visée par le conseil d'établissement).

Toute personne intéressée à poser sa candidature peut remplir le bulletin de mise en candidature disponible au secrétariat de l'école. Vous pouvez venir le chercher au secrétariat de l'école ou encore téléphoner à la secrétaire afin de lui demander de vous acheminer ce formulaire par le biais de votre enfant. Vous pouvez également le remplir le soir même. S'il y a plus de candidatures que de postes disponibles, une présentation de chaque candidat s'effectuera très brièvement devant les quelques personnes présentes à l'assemblée générale. Vous pouvez demander une procuration si vous ne pouvez être présent et que vous aimeriez tout de même poser votre candidature.

Voici la liste des postes détenus par les parents d'élèves de notre école et ainsi, les postes qui seront en élection lors de l'assemblée générale du 4 septembre 2025. Veuillez noter que cinq membres du personnel de l'école font également partie des membres du conseil d'établissement. La direction d'école assiste les membres dans leur fonction.

Poste n°	Détenu par	Durée du mandat	Échéance
1	Véronique Fleurent	2 ans	Septembre 2026
2	Jessica Beauchemin	2 ans	Septembre 2026
3	Marie-Pier Fontaine	2 ans	Septembre 2026
4	Francis Bertrand	2 ans	Septembre 2025
5	Olivier Grenier	2 ans	Septembre 2025
6	Parent substitut	1 an	Septembre 2025
7	Parent substitut	1 an	Septembre 2025

Donc, les postes 4 et 5 sont en élection cette année pour des mandats de 2 ans.

Les postes 6 et 7 sont en élection pour 1 an.